

AFFAIRE N°24 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 142 m2 située ruelle Amelin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 142 M2 située ruelle Amelin, appartenant à Maître VIDOT Roger.

Ce terrain inconstructible en raison de sa superficie inférieure à 200 M2 a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 5 500 FF.

L'acquisition de cette parcelle présente un certain intérêt puisqu'elle est contiguë à un terrain communal (ex-DELPHA) destiné à un parking.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter l'acquisition du terrain de Me VIDOT pour le prix de 5 500 FF.

La dépense sera imputée au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PICARD - Où se trouve le terrain ex-DELPHA ?

LE MAIRE - Là où il y a le transformateur. Nous avons acheté ce terrain pour mettre le transformateur.

M. PICARD - On devrait mettre sur ce terrain un terrain de boules au lieu d'un parking. A l'heure actuelle les gens jouent sur le Quai Est et ce Quai doit être aménagé.

LE MAIRE - Il faut d'abord acheter le terrain.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Vu
Saint Denis, le 1^{er} mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
Le Chef de Bureau
ROUILL